

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-302 du 14 Novembre 1977

Chargeant le Camarade Moriba DJIBRIL, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Philippe AKPO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 10 Novembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le Décret n° 76-25 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° 76-45 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 10 Novembre 1977, le Camarade Moriba DJIBRIL, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, assure l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du Camarade Philippe AKPO.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Novembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MJLAS-MDRAC 6 autres ministères 13 SGG 4
SPD 2 BN 2 UNB 2 FASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 - IF 2) DCCT-ONEPI
Gde Chanc. 3 JORPB.1